

Signalez un passeport perdu ou volé

Le passeport canadien demeure en tout temps la propriété du gouvernement du Canada et ne peut être utilisé que par la personne à qui il a été délivré.

Au Canada, vous devez rapporter immédiatement les circonstances de la perte ou du vol de votre passeport au service de police local, ainsi qu'à Passeport Canada — à l'étranger, il faut le faire auprès du service de police local et du bureau du gouvernement du Canada le plus près. Lorsqu'un passeport est déclaré perdu ou volé, il n'est plus valide et il ne peut être utilisé pour aucun déplacement. Cette mesure permet de s'assurer qu'il n'est pas utilisé à des fins frauduleuses.

Signalez un passeport trouvé

Si vous retrouvez le passeport signalé comme perdu ou volé, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou, si vous êtes à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus près. Ne tentez pas d'utiliser le document pour voyager, car vous rencontrerez des difficultés.

Si vous trouvez un passeport appartenant à une autre personne, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou au bureau du gouvernement du Canada le plus près. L'utilisation ou la tentative d'utilisation d'un passeport par qui que ce soit autre que la personne à qui il a été délivré peut entraîner des poursuites criminelles et constitue un motif pour vous refuser de futurs services de passeport.